

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six, le dix huit juin à dix sept heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint Leu convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Karim JUHOOR, Président du C.C.A.S.

**AFFAIRE N° 4/CCAS/18062026 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU CCAS - 01-2026**

**PRESENTS :**

**MEMBRES NOMMES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Monsieur JUHOOR Karim, Maire de Saint Leu, Président du CCAS ;
- Madame BALENCOURT Vanessa, Adjointe au Maire ; Arrivée à l'affaire n° 4 .
- Madame PALAS Lucette, Adjointe au Maire ;
- Madame RAMIDGE BANE Georgette, Adjointe au Maire;

**MEMBRES NOMMES PAR LE MAIRE :**

- Madame BENARD Nathalie, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'Association Développement des Hauts (ADH) ; Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'Association Développement des Hauts ( Affaire n°5)
- Mme GRONDIN Christine, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités du département sur proposition de l'association GV Filaos Jeunesse et Santé ;
- Monsieur TIONOHOU Daniel, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF
- Madame PETIT Angélique, en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du département sur proposition de l'association GEM Mon Z'oreil

**ABSENTE :**

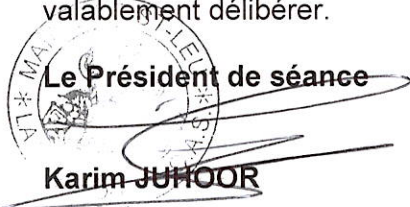
- Madame VIDOT Huguette, Conseillère municipale ;

**SECRETAIRE :** Monsieur Jacques DENNEMONT, directeur du C.C.A.S, assure la fonction de secrétaire de séance.

Le Président soussigné certifie que la convocation a été faite régulièrement le 11 juin 2026 . Le nombre de présents est de huit, le quorum est atteint et le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

**Le Président de séance**

**Karim JUHOOR**



## AFFAIRE N° 4/CCAS/18062026 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU CCAS - 01-2026

Le Président rappelle au Conseil d'administration que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Aussi, considérant la nécessité de modifier et de créer les postes dont le besoin est justifié par la nature spécifique de la fonction à exercer, il propose à cet effet les créations présentées ci-après et classées selon la nature des besoins de la collectivité, notamment :

❖ Besoins permanents : création et modification du tableau des emplois

Direction/ Secteur	Libellé de l'emploi	Filière	Catégorie	Libellé du cadre d'emploi ou du ou des grades possibles pour ce poste (Titulaire ou Contractuel)	Nombre	Temps de travail
CCAS / SAPPAPH	agent technique polyvalent	Filière technique	C	cadre d'emploi des Adjoints techniques	1	90h

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ✓ approuve le principe des créations et des modifications des postes susvisés ;
- ✓ modifie le tableau des emplois du personnel communal, en conséquence ;
- ✓ autorise le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint Leu, le 23 juin 2026

Le Président du CCAS

Karim JUHOOR

